



# Réglement Swiss Side-Car Legend Trophy 2024



MEMBER



OFFICIAL  
MEDICAL  
PARTNER



## Contenu

|   |   |   |
|---|---|---|
| 1 | ORGANISATION.....                                 | 1 |
| 2 | PARTICIPANTS / LICENCES .....                     | 1 |
| 3 | CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES SIDE-CARS .....   | 1 |
| 4 | INSCRIPTION à LA COUPE .....                      | 1 |
| 5 | EQUIPMENT OBLIGATOIRE .....                       | 1 |
| 6 | VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES ..... | 1 |
| 7 | CLASSEMENTS.....                                  | 2 |
| 8 | ATTRIBUTION DES POINTS.....                       | 2 |

## 1 ORGANISATION

La Swiss Moto organise une coupe pour les Swiss Side-Cars Vintage Trophy selon un calendrier défini.

## 2 PARTICIPANTS / LICENCES

Pour participer au championnat Swiss Moto, le pilote et le copilote doivent obligatoirement être en possession d'une licence Swiss Moto annuelle où licence 1 manifestation qui peut être délivrée sur le site de la manifestation (la licence 1 manifestation participe aussi au championnat, ceci est une exception réservée au Swiss Side-Car Legend Trophy également).

## 3 CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES SIDE-CARS

Seules les side-cars construits ou modifiés pour participer aux courses sont habilités à participer à la Coupe. Catégorie sans distinction de cylindrée des années : 1964 jusqu'à fin 2010.

## 4 INSCRIPTION À LA COUPE

Les demandes d'engagement accompagnées du montant d'inscription de l'organisateur devront parvenir impérativement 30 jours avant la date de la manifestation. Attention pour les courses se déroulant en France, il faudra s'inscrire pour le 31 mars 2024 afin d'être certain d'y participer.

L'organisateur devra confirmer leur acceptation aux pilotes dans les huit jours suivant la date limite des engagements. Les trois premiers de la saison 2023 porteront les numéros 801 à 803.

Pour les machines de 1964 à 1979, les numéros attribués seront de 804 à 849 et pour les machines de 1980 à 2010, les numéros 850 à 899. Ils devront être demandés.

## 5 EQUIPMENT OBLIGATOIRE

- Casque intégral (homologué ECE 22.05 et 22.06. Seulement type „P” > pas type `NP' ou 'J')  
A partir de 2026, seuls les casques avec la norme FRHPhb-02 seront autorisés, ceux-ci seront disponibles à partir de 2025. Les cheveux longs doivent être dissimulés sous le casque.
- Combinaison de cuir une pièce selon catégorie Vintage
- Protection dorsale homologuée
- Gants en cuir
- Bottes de cuir ou chaussures adaptées à la pratique du Side-car
- En France les airbags sont recommandés pour 2024 et seront obligatoires dès 2025 (EN 1621-4)

Le contrôle de l'équipement fait partie intégrante de la procédure de contrôle du side-car ou du contrôle technique mis en place par l'organisateur. Lors du départ, l'organisateur est tout à fait en droit de contrôler toute partie de l'équipement de l'un ou l'autre concurrent.

## 6 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Chaque pilote et copilote devra obligatoirement se présenter aux opérations de vérifications administratives avec sa confirmation d'engagement.

La couleur des numéros est libre à condition que les dimensions restent règlementaires et leur contraste soit suffisant pour être lisible.

Les pneus slick sont acceptés uniquement pour cette catégorie et les pneus pluies sont acceptés.

Les vis et boulons de toutes sortes (remplissage, vidange d'huile et contrôle de niveau) doivent être sécurisés au moyen de fils de fer ainsi que les cartouches de filtre à huile et les bouchons de carter à huile. Le compteur de vitesse ou tout autre appareil qui permet d'aider le pilote pour la régularité ne sont pas autorisés.

Le seul liquide de refroidissement autorisé, est de l'eau pure ou l'eau mélangée à de l'alcool éthylique. Tout autre additif est interdit. La mousse dans le réservoir n'est pas obligatoire au vu de l'âge des machines.

Le niveau sonore sera de 102 dB/A maximum selon la méthode FIM. LA FFM fera des contrôles de bruit.



## 7 CLASSEMENTS

Le classement par épreuve de la catégorie sera établi en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité).

En cas d'égalité, c'est la machine la plus ancienne qui sera la mieux classée et s'il devait toujours avoir égalité, c'est le pilote le plus âgé qui sera alors avantagé.

Le passager peut être différent sur le championnat, mais pas le pilote.

## 8 ATTRIBUTION DES POINTS

|                  |           |                   |           |                   |          |
|------------------|-----------|-------------------|-----------|-------------------|----------|
| 1 <sup>er</sup>  | 25 points | 6 <sup>ème</sup>  | 10 points | 11 <sup>ème</sup> | 5 points |
| 2 <sup>ème</sup> | 20 points | 7 <sup>ème</sup>  | 9 points  | 12 <sup>ème</sup> | 4 points |
| 3 <sup>ème</sup> | 16 points | 8 <sup>ème</sup>  | 8 points  | 13 <sup>ème</sup> | 3 points |
| 4 <sup>ème</sup> | 13 points | 9 <sup>ème</sup>  | 7 points  | 14 <sup>ème</sup> | 2 points |
| 5 <sup>ème</sup> | 11 points | 10 <sup>ème</sup> | 6 points  | 15 <sup>ème</sup> | 1 point  |

**Les règlements Course sur route, Championnat Suisse de la Montagne, Contrôle Technique Solos & side-cars courses de côte 2024 doivent vous donner d'autres informations.**